

# VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Kit de formation de formateurs

3 Jours  
16 séquences



## PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant devenir formatrices habilitées VRL et s'**engageant à déployer des formations**. Il peut s'agir d'agent·e·s publics ou d'acteurs·rices associatifs. En amont de la formation de formateurs·rices, les stagiaires doivent **avoir validé avec leur employeur (services de l'Etat, CNFPT, collectivités, autres...) les modalités pratiques d'organisation des formations qu'ils mèneront une fois habilité·e·s**.

Il est demandé d'**avoir suivi préalablement la formation VRL de 2 jours** et d'avoir un réel intérêt pour la formation et l'animation de groupes. Chaque session de formation de formateurs·rices compte 10 à 15 stagiaires. Agent·e·s des fonctions publiques ; salarié·e·s d'EPCI, d'établissements publics et privés, d'associations, d'organismes de formation...

## PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation VRL de 2 jours
- Maîtriser les techniques d'animation de groupe en formation d'adultes
- Avoir une expérience de formateur·rice et/ou maîtriser a minima les techniques d'animation de groupe en formation d'adultes ou les techniques de réunion

**DURÉE** : 3 jours en continu, en présentiel - non dissociables - 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30 ; ½ journée en distanciel

## OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue des 3.5 jours de la formation, les participant·e·s seront capables d'animer les deux jours de formation des professionnel·le·s et bénévoles sur la base du kit pédagogique.

Ils seront donc en capacité de :

- **Transmettre de manière neutre et objective** les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui ;
- **S'approprier la progression pédagogique**, le matériel et les méthodes d'animation du kit de formation ;
- **Comprendre leur rôle** dans le déploiement du plan national de formation.

Le scénario de la formation de formateurs·rices permet de suivre la progression pédagogique de la formation de terrain (2 jours), de présenter les objectifs et contenus de chacune des séquences et de mettre en situation chaque futur·e formateur·rice dans le cadre de simulations de formation.

Le scénario liste, séquence par séquence, les 17 mises en situation possibles (à adapter en fonction du nombre et du profil des participant·e·s). Il précise des indications ou des consignes pour le·la participant·e·animateur·rice et pour le reste du groupe.

**Ce n'est pas une formation à la laïcité et aux valeurs de la République.**

**C'est une formation de formateur·rice, pour devenir formateur·rice du Plan VRL.**

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle des formateurs·rices dans le dispositif de formation VRL
- Développer un discours harmonisé sur la laïcité
- Prendre connaissance du matériel pédagogique
- Intégrer le déroulé de la formation de 2 jours pour les professionnel·le·s et bénévoles
- Mettre en œuvre l'animation des formations sur la base du Kit

## CONTENUS

Éléments contextuels sur la mise en œuvre de la formation sur la laïcité

Messages clés à véhiculer sur la laïcité – Harmonisation du discours sur la laïcité

Principes d'animation de la formation

Prise en main du kit pédagogique

## MÉTHODE

Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'études de cas et de travaux en sous-groupes.

## ÉVALUATION

Bilan oral et fiche d'évaluation.

## VALIDATION - HABILITATION

La participation à la formation ne garantit pas l'habilitation. Celle-ci est soumise à :

- La participation à l'intégralité des 3.5 jours de formation
- L'auto-évaluation effectuée par le·la participant·e
- L'avis émis par le binôme de formateurs·rices régionaux
- L'examen du dossier par la commission d'habilitation

**L'habilitation est délivrée par la DREETS** après étude du dossier candidat en commission (composée de : DREETS, CRPV, formateurs·rices régionaux, éventuellement les référent·e·s départementaux) ; sur la base de l'assiduité, la participation, l'autoévaluation et de l'avis des formateurs·rices régionaux. L'habilitation est nominative, individuelle et non transmissible. C'est donc à titre personnel que le·la participant·e est habilité·e et non la structure employeuse.

L'habilitation est renouvelable tous les trois ans sous réserve d'une activité correspondant au rôle attendu du·de la formateur·rice départemental·e.

## ANIMATION

Formateurs·rices régionaux habilité·e·s par l'ANCT

Pour tout renseignement, contactez la DREETS Occitanie au 04 30 63 63 67 ou le CRPV au 06 09 80 97 32